

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

580^{ème} séance

Vendredi 15 juin 2007, à 10 heures

Vienne

Président : M. Gérard Brachet (France)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et Messieurs les représentants, avant de débiter cette séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, la 580^e séance, je commencerai par adresser mes félicitations à la délégation de l'Allemagne pour le lancement réussi ce matin du satellite TERRASAR-X depuis la base de Baïkonour qui a eu lieu à 4 heures ce matin. Nous avons donc eu, pendant cette cinquantième session du Comité, la chance de pouvoir constater le lancement réussi de deux satellites d'observation radar, tous les deux européens d'ailleurs, et de la navette spatiale américaine et de son accostage avec la Station spatiale internationale à la fin de la semaine dernière. Comme vous le savez, l'équipage de la Station spatiale internationale, en ce moment même, est en train de faire diverses réparations pour remettre en état et compléter la construction de la Station. Donc, félicitations pour toutes ces belles réussites spatiales de ces huit derniers jours.

Mesdames et Messieurs les représentants, nous allons passer en début de matinée, à l'adoption du Rapport du Comité à l'Assemblée générale, qui est le point 14 de l'ordre du jour. Normalement vous avez dû trouver le début de ce rapport dans vos casiers et pendant que vous en prenez connaissance, je vais donner la parole à la délégation du Brésil qui voudrait faire une intervention d'ordre général, ainsi qu'à notre collègue, le représentant de l'Espagne. Donc, délégation du Brésil.

M. L. A. IANSEN DE SANTANA (Brésil)
[interprétation de l'anglais]: Merci, Monsieur le

Président. Avant toute chose, nous souhaitons vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre personnel de l'exposition et surtout de la présence de M. Calvalium, rapporteur du COPUOS, et M. Barbozen. Nous avons extrêmement apprécié ce geste.

À présent, je tiens à vous dire quelques mots en russe. *[l'orateur poursuit en russe]:* Monsieur le Président, au nom de la délégation du Brésil, à l'occasion de cette cinquantième session du COPUOS qui coïncide avec plusieurs anniversaires, c'est pourquoi je désire adresser mes félicitations à l'occasion du cinquantième anniversaire du premier satellite envoyé par l'Union soviétique et le quarantième anniversaire de l'entrée en vigueur du premier accord international posant les bases du droit spatial. La Russie a été pionnière dans la recherche spatiale, l'envoi du premier satellite Spoutnik a ouvert une nouvelle ère de l'histoire de l'humanité. L'expérience acquise par la Fédération de Russie dans l'exploration de l'espace à des fins pacifiques est partagée par de nombreux pays, entre autres le Brésil.

À l'occasion de la présente session, je désire également rappeler une autre date importante dans l'histoire de l'exploration spatiale, le centenaire de l'anniversaire de Sergei Korolyov qui était un éminent ingénieur russe qui a été à l'origine du développement de l'ingénierie aérospatiale. Grâce aux idées novatrices de Sergei Korolyov, le Spoutnik a pu être envoyé dans l'espace au mois d'octobre 1957, mais a également ouvert la voie vers l'envoi dans l'espace du premier citoyen soviétique Youri Gagarine, le 12 avril 1961. La coopération fructueuse entre le Brésil et la Russie

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



dans le domaine de l'exploration spatiale à des fins pacifiques a bénéficié grandement du développement de cette théorie de Sergei Korolyov.

Monsieur le Président, la délégation du Brésil apprécie grandement la contribution de la Fédération de Russie à l'exploration spatiale à des fins pacifiques et espère poursuivre sa collaboration avec ce pays dans un domaine aussi vital pour le développement de l'humanité.

Merci de votre attention. Merci.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. le délégué du Brésil pour votre intervention. Je suis certain que nos collègues de la délégation russe seront sensibles aux félicitations que vous avez adressées à la Fédération de Russie. Je vais maintenant passer la parole aussi pour une brève intervention de la part de notre collègue distingué délégué de l'Espagne.

M. A. ORTIZ-GARCÍA (Espagne): Merci beaucoup, Monsieur le Président. [*interprétation de l'espagnol*]: Merci de me donner la parole. Mesdames et Messieurs les délégués, bonjour. Au début de cette séance, qui je l'espère sera fructueuse et qui une fois de plus montrera la capacité du Secrétariat et de la Présidence, j'aurai un petit commentaire à vous faire.

Monsieur le Président, vous venez de parler des événements liés à l'espace, des événements survenus ces dix derniers jours d'intense labeur. Pourquoi est-ce que ces faits n'apparaissent pas plus régulièrement dans la presse. Je suggère à la Présidence et au Secrétariat de mettre l'accent sur la presse pour que pendant que l'on organise cette session, dans la presse l'on voit des articles sur les activités spatiales. Nous ne sommes pas en train de faire un exercice purement théorique, notre exercice a des conséquences très pratiques. Alors que nous parlons ici, alors que nous débattons ici de maintes questions, de nouveaux satellites sont envoyés dans l'espace. Il y a des navettes spatiales qui vont assumer des activités dans l'intérêt de l'humanité et nous souhaitons tous qu'elles reviennent sur Terre en toute sûreté. Voilà une suggestion que je soumetts à votre examen, Mesdames et Messieurs.

D'autre part, j'aurai quelques commentaires à faire sur l'Espagne. Notre délégation a été quelque peu silencieuse lors des sessions, cependant nous avons largement discuté avec d'autres délégations. En tant que Président du Centre espagnol de droit spatial, j'ai eu l'occasion de contacter de nombreux collègues, de nombreux experts en matière de droit spatial et je m'en félicite et je suis persuadé que ces contacts nous seront très utiles pour l'avenir.

Concernant les deux grandes questions qui nous occupent aujourd'hui, le rapport du

Sous-Comité scientifique et technique, nous avons suivi de près la question du droit spatial. Dans un monde que nous voulons tous plus juste, plus pacifique mais aussi plus propre, plus sain, l'adoption d'orientation de réduction des débris spatiaux est un instrument essentiel pour garantir l'utilisation en toute sécurité de notre espace extra-atmosphérique dans l'intérêt de l'humanité. Nous espérons que ces orientations feront sous peu l'objet d'une résolution de l'Assemblée générale.

Pour ce qui est du Sous-Comité juridique, nous avons suivi de près le débat sur l'immatriculation nationale d'objets spatiaux. Le Royaume d'Espagne qui mène une grande politique de coopération internationale surtout au niveau bilatéral avec de nombreux pays du monde entier, non seulement dans leurs régions prioritaires pour des raisons historiques, culturelles, mais aussi avec d'autres régions du monde. Par conséquent, nous sommes particulièrement intéressés par la mise en route d'un système spatial de gestion et de réaction en cas de catastrophe. Nous parlons davantage de catastrophes et non pas de *disaster* comme on le dit dans d'autres langues. Cependant, ce sera au Secrétariat de déterminer le terme le plus clair pour cette araignée qu'est le SPIDER, pour savoir si l'on parle de catastrophe ou de désastre, de sinistre.

Enfin, cinquante ans c'est un bel anniversaire, c'est une longue période dans la vie humaine, c'est une longue période également dans la vie d'une organisation. Par conséquent nous devons féliciter toutes les personnes présentes et surtout le Président du Comité, M. Brachet, dont l'habileté à résoudre les problèmes a été claire pour tout un chacun. Sur la base de mon expérience en tant qu'ambassadeur en ces lieux, j'ai vu de nombreux présidents mais peu ayant une telle compétence, ayant une telle capacité de résoudre les problèmes comme le Dr Brachet. Merci donc Monsieur le Président [*en français*]: pour votre capacité de diriger non seulement les questions relatives à l'espace mais toutes sortes de questions.

[*l'orateur poursuit en espagnol*]: Je tiens également bien entendu à féliciter les précédents présidents des Sous-Comités scientifique et technique et juridique, Mme le Dr Othman et mon vieil ami l'Ambassadeur Raimundo González Aninat, avec lequel j'ai partagé ces bancs et les bancs dans d'autres régions du monde, et j'espère que nous maintiendrons des liens professionnels et personnels. Nous ne pouvons pas oublier M. Sergio Camacho Lara, qui va tourner une page de sa vie et je ne veux pas tomber dans le cliché habituel de parler en bons termes d'une personne quand elle est partie, non non, M. Camacho va entamer une nouvelle étape de sa vie, nous lui souhaitons tout le meilleur et nous sommes absolument persuadés

qu'en raison de ses capacités exceptionnelles, tous ses travaux seront couronnés de succès.

Enfin, je tiens à féliciter tout le personnel du Secrétariat, les services de conférence, les traducteurs, les interprètes, qui effectuent ce travail silencieux qui nous permet à tous de devenir polyglottes et je tiens également à remercier tous les délégués de leur enthousiasme et de leur travail.

Enfin, je tiens à simplement faire un commentaire d'ordre général. N'oublions jamais que l'objectif premier du COPUOS c'est d'œuvrer dans l'intérêt de l'humanité. En d'autres termes, ne nous égarons pas dans des débats marginaux, dans des questions linguistiques, ne nous perdons pas dans des virgules, ne faisons pas en sorte qu'un seul arbre nous cache toute la forêt, le seul objectif de ce Comité est de travailler pour que la technologie spatiale soit appliquée dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Voilà le phare qui doit nous orienter qui nous permettra de réaliser nos objectifs positifs, ce que nous espérons tous de nos vœux.

Merci, Monsieur le Président. Merci, Mesdames et Messieurs de votre attention.

Le PRÉSIDENT: Merci M. l'ambassadeur Garcia pour votre intervention et pour les félicitations chaleureuses que vous nous avez adressées à moi-même et au Directeur du Bureau des affaires spatiales ainsi qu'à son équipe, et qui nous font rougir de honte. Nous allons essayer de les mériter en poursuivant nos travaux aujourd'hui qui sont consacrés pour la plus grande part à l'adoption du Rapport du Comité. Mais nous allons revenir sur le point 7 de l'ordre du jour pour terminer notre travail sur le Programme SPIDER d'ici à peu près une heure.

Adoption du Rapport du Comité à l'Assemblée générale (point 14 de l'ordre du jour)

Document A/AC.105/L.269

Le PRÉSIDENT: Je vais maintenant donner la parole au second vice-Président rapporteur du Comité, M. Paul Tiendrébéogo afin de présenter au Comité les documents dont nous sommes saisis. M. le rapporteur.

M. P. R. TIENDREBEOGO (Vice-Président): Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les représentants, je voudrais vous présenter le projet de rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à l'Assemblée générale. Ce projet de rapport comprend cinq parties. Il s'agit d'un document portant la cote A/AC.105/L.269 Addendum 1, 2, 3, 4 et 5. Je crois savoir que quatre des six sections ont été distribuées et soumises au Comité pour adoption.

La première partie qui porte la cote A/AC.105/L.269 comprend l'introduction ainsi que les recommandations et décisions sur les points suivants: "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques", et "Application des recommandations d'UNISPACE III".

La deuxième partie porte la cote A/AC.105/L.269/Add.1 et contient la section intitulée "Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session".

La troisième partie porte la cote A/AC.105/L.269/Add.2 et contient la section intitulée "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session", exceptée la sous-section 7 intitulée "Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes".

La quatrième partie du Rapport porte la cote A/AC.105/L.269/Add.3 et contient la section intitulée "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale; examen de la situation actuelle", "Espace et société" et "L'espace et l'eau".

La cinquième partie du rapport qui sera disponible cet après-midi porte la cote A/AC.105/L.269/Add.4 et contient la section intitulée "Utilisation des données géospatiales de sources spatiales pour le développement durable", ainsi que la section intitulée "Questions diverses".

La sixième partie du rapport qui sera également disponible cet après-midi porte la cote A/AC.105/L.269/Add.5 et contient la section sur SPIDER.

Mesdames et Messieurs les représentants, le projet de rapport du Comité tel qu'il vient d'être présenté vous est soumis pour adoption. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Je remercie M. Tiendrébéogo pour sa présentation des documents que nous avons et que nous devons examiner paragraphe par paragraphe. Je voudrais vérifier que toutes les délégations ont bien les documents qui viennent d'être présentés. Cela semble être le cas.

Chapitre I. Introduction

Paragraphe 1

Le PRÉSIDENT: Je vous propose de passer à l'examen du document A/AC.105/L.269, chapitre I, Introduction, Paragraphe 1. Y a-t-il des remarques sur le premier paragraphe? Je n'en vois pas. *Le paragraphe est approuvé.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 2. Y a-t-il des remarques sur le paragraphe 2? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 2 est approuvé.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 3. Pas de remarques sur le paragraphe 3. *Le paragraphe 3 est approuvé.*

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 4. Y a-t-il des remarques sur le paragraphe 4 qui est tout simplement l'ordre du jour de la réunion de la session? Je ne vois pas de remarques. *Le paragraphe 4 est approuvé.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 5. Le paragraphe 5 est simplement le rappel de la liste des pays membres. Je ne vois pas de remarques sur le paragraphe 5. *Le paragraphe 5 est approuvé.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 6. Il s'agit de la liste des États participants. Vérifiez bien que votre État est bien représenté. La délégation de la France.

M. F. PELLERIN (France): Merci, Monsieur le Président. Vous nous avez pris un peu de vitesse, mais je voudrais juste revenir sur l'ordre du jour, le paragraphe 4. Dans la version française, le petit 12, "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géographiques" semblerait-il si je comprends bien l'explication sémantique que vous nous avez donnée hier après-midi, et si je la prends bien en compte. J'en appelle à votre compétence. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie la délégation française pour cette question. En fait, le terme de données géospatiales peut très bien s'employer aussi en français, simplement l'information que j'ai donnée hier au Comité c'est que quand on parle de données géospatiales, en fait on parle de données relatives à l'espace géographique et donc le mot espace peut porter à confusion. Mais le terme géospatiales est tout à fait courant et tout à fait acceptable, donc on peut le garder tel qu'il est.

Nous en étions au paragraphe 6. Pas de remarques sur le paragraphe 6. On n'a oublié aucun État participant. *Le paragraphe 6 est approuvé.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 7. Y a-t-il des remarques sur le paragraphe 7? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 7 est approuvé.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 8. Pas de remarques. *Le paragraphe 8 est approuvé.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 9. Dans le paragraphe 9, il faut ajouter les représentants du secrétariat du GEO, Group on Earth Observations. Donc le Secrétariat rajoutera à l'endroit opportun les représentants du secrétariat du GEO. Y a-t-il des remarques sur le paragraphe 9? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 9 est approuvé.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 10. La liste des représentants, la liste finale vous a effectivement été distribuée et est disponible avec la cote qui est indiquée ici. Y a-t-il des remarques sur le paragraphe 10? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 10 est approuvé.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 11. Dans le paragraphe 11, il faut retirer, tout à fait à la fin du paragraphe, à la dernière ligne, il faut retirer "et de l'Union internationale des télécommunications" dans la mesure où le représentant de l'UIT a fait sa déclaration sous un autre point de l'ordre du jour, tout simplement. Donc on verra plus tard la référence à l'Union internationale des télécommunications. Donc la dernière phrase se lit: "De la National Space Society et de la Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, SIPT ou ISPRS en anglais". Y a-t-il des remarques sur le paragraphe 11? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 11 est approuvé.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 12. Y a-t-il des remarques sur le paragraphe 12? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 12 est approuvé.*

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 13. Y a-t-il des remarques sur le paragraphe 13? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 13 est approuvé.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 14. Y a-t-il des remarques sur le paragraphe 14? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 14 est approuvé.* La délégation de la Colombie, M. Ciro Arévalo.

M. C. AREVALO-YEPES (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*]: Je m'excuse, je reviens en arrière au paragraphe 11 pour ce qui est des déclarations. Il me semble qu'une petite erreur s'est glissée lorsque l'on mentionne la Colombie, la Colombie n'est pas observateur. Il faudrait supprimer le terme "observateur" dans la version en

espagnol, il semblerait que la version anglaise soit correcte.

Le PRÉSIDENT: Ainsi que sur la version française d'ailleurs, elle est correcte. Donc c'est un problème purement dans la version espagnole qui va être corrigé. La délégation de l'Équateur.

Mme R. VÁSQUES DE MESSMER (Équateur) [interprétation de l'espagnol]: Merci, Monsieur le Président. Nous voudrions également demander à ce que l'on parle de déclaration commémorative parce qu'il s'agit là de la caractéristique de cette déclaration.

Le PRÉSIDENT: Si je puis me permettre de poser la question, à quel endroit dans le paragraphe 11? Au milieu du paragraphe: "Le représentant de la Colombie a fait une déclaration commémorative au nom des États membres", OK. Avec cette correction, le paragraphe 11 est approuvé. On rajoute le terme "commémorative" après le mot "déclaration" au milieu du paragraphe.

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT: Nous en sommes maintenant au paragraphe 15. Dans le paragraphe 15, il faut faire une petite correction. En effet, contrairement à ce que certaines délégations pensent, le Comité n'a pas cinquante ans d'existence mais il tenait sa cinquantième session. Donc, il faut corriger la troisième phrase en disant non pas "En cinquante ans d'existence", que l'on va enlever, mais "Depuis sa création en 1959". Tout le monde a bien noté la correction, c'est une correction factuelle. Le paragraphe 15 peut-il être approuvé avec cette correction? Je crois que oui, il n'y a pas de remarques. *Le paragraphe 15 est approuvé* avec les corrections que j'ai indiquées.

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 16. Je ne vois pas de commentaires. *Le paragraphe 16 est approuvé.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 17. Je donne la parole au distingué représentant du Chili.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) [interprétation de l'espagnol]: Merci, Monsieur le Président. Nous avons entendu énormément de félicitations à l'égard du Dr Camacho et je pense que nous partageons tous ce sentiment. Selon moi, il faudrait faire apparaître au paragraphe 17, cet élément. Nous pourrions peut-être demander au Secrétariat de réfléchir à un endroit plus opportun pour ce paragraphe, en début ou en fin de section, mais j'ai l'impression qu'ici il est perdu, car je pense que nous avons tous partagé ce sentiment et

cette reconnaissance envers le travail du Dr Camacho.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre distingué collègue représentant du Chili pour sa suggestion. Je proposerais volontiers que l'on mette ce paragraphe à la fin du chapitre E pour lui donner plus de lisibilité, et que finalement le chapitre "Déclarations" se termine par les félicitations que nous adressons au Directeur du Bureau des affaires spatiales et aussi pour les vœux que nous adressons pour l'avenir.

Donc, si vous le voulez bien, ce paragraphe 17 deviendrait le paragraphe 20 et les autres paragraphes seraient remontés d'un cran. Le Comité est-il d'accord avec cette solution? Il semblerait que le Comité soit d'accord. Donc, nous allons procéder ainsi et je remercie à nouveau l'Ambassadeur Raimundo González pour sa suggestion. *Ce paragraphe est approuvé* mais nous avons changé sa numérotation et il est devenu le paragraphe 20 et il sera à la fin.

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT: Le paragraphe 18 qui va devenir le 17 est maintenant soumis à votre approbation. Y a-t-il des remarques sur le paragraphe 18? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 18 est approuvé.*

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 19. Pas de commentaires, pas de remarques. *Le paragraphe 19 est approuvé.*

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT: Et enfin, paragraphe 20. Je donne la parole à notre distinguée collègue représentante de la Fédération de Russie.

Mme O. V. MOZOLINA (Fédération de Russie) [interprétation du russe]: Un petit commentaire dans le projet, on mentionne le Directeur Sergio Camacho qui devrait être "*the Head*" en anglais.

Le PRÉSIDENT: Je crois que le titre exact du Dr Camacho est Directeur y compris en anglais du Bureau des affaires spatiales. Je vous redonne la parole.

Mme O. V. MOZOLINA (Fédération de Russie) [interprétation du russe]: C'est le Directeur de l'Agence spatiale russe.

Le PRÉSIDENT: Quel est le terme exact utilisé en russe?

Mme O. V. MOZOLINA (Fédération de Russie) [interprétation du russe]: Directeur.

Le PRÉSIDENT: Donc dans la version anglaise, vous souhaiteriez que le mot utilisé soit le mot “*Head of*”, ce qui prouve qu’on apprend des choses tous les jours. Dans mon esprit, “*Directeur*” se disait “*Director*”. Merci pour cette précision. Avec cette précision pouvons-nous approuver le paragraphe 20? *Le paragraphe 20 est ainsi approuvé.* Bien sûr, il va devenir le paragraphe 19 avec le petit décalage que nous avons introduit.

Paragraphe 21

Le PRÉSIDENT: Le paragraphe 21 reflète le résultat de nos travaux de la journée, donc nous pouvons peut-être l’approuver de manière provisoire, étant entendu qu’il ne sera réellement finalisé que lorsque nous aurons terminé l’adoption du rapport. *Le paragraphe 21 est approuvé* à titre provisoire, j’espère que nous n’aurons pas besoin de revenir sur ce point.

Chapitre II

Paragraphe 22

Le PRÉSIDENT: Chapitre II. Paragraphe 22. Y a-t-il des remarques ou des commentaires sur le paragraphe 22? Je n’en vois pas. *Le paragraphe 22 est approuvé.*

Paragraphe 23

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 23. Pas de commentaires sur le paragraphe 23. *Le paragraphe 23 est approuvé.*

Paragraphe 24

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 24. Y a-t-il des commentaires sur le paragraphe 24? Je ne vois pas de commentaires sur le paragraphe 24. *Le paragraphe 24 est approuvé.*

Paragraphe 25

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 25. Je ne vois pas de commentaires sur le paragraphe 25. *Le paragraphe 25 est approuvé.*

Paragraphe 26

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 26. Y a-t-il des commentaires sur le paragraphe 26? Je n’en vois pas. *Le paragraphe 26 est approuvé.*

Paragraphe 27

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 27. Le paragraphe 27 appelle-t-il des commentaires? Pas de commentaires sur le paragraphe 27. *Le paragraphe 27 est approuvé.*

Paragraphe 28

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 28. Je donne la parole au représentant de l’Équateur.

Mme R. VÁSQUES DE MESSMER (Équateur) [*interprétation de l’espagnol*]: Merci, Monsieur le Président. Paragraphe 28, quatrième ligne, “Le secrétariat provisoire bénéficie de l’assistance du Gouvernement de Colombie”, “a reçu le soutien du Gouvernement de Colombie”

Le PRÉSIDENT: La délégation du Chili, M. Raimundo González.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) [*interprétation de l’espagnol*]: Merci, Monsieur le Président. Pas de problème quant à cet amendement de l’Équateur mais je pense qu’il manque un élément après “bénéficie de l’appui du Gouvernement de la Colombie” “[virgule], ainsi que du groupe international d’experts [virgule]”. Le reste du paragraphe reste en l’état.

Le PRÉSIDENT: Merci pour votre suggestion, M. l’Ambassadeur représentant du Chili. Nous allons introduire après “Colombie” “[virgule] ainsi que du groupe international d’experts [virgule]”. Le représentant de la Colombie.

M. C. AREVALO-YEPES (Colombie) [*interprétation de l’espagnol*]: Merci, Monsieur le Président. Je salue ces deux amendements que nous soutenons, ces deux amendements du Chili et de l’Équateur, mais pour respecter l’ordre logique de la phrase, il faudrait mentionner que “Le secrétariat temporaire bénéficie de l’appui du Gouvernement de Colombie qui avait accueilli la quatrième Conférence de l’espace pour les Amériques” et c’est ensuite qu’il faudrait introduire l’amendement du Chili. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre distingué collègue représentant de la Colombie qui a tout à fait raison, pour l’ordre logique de la phrase il faut placer ce complément à cet endroit-là. Je me demande aussi s’il ne faut pas mettre le futur pour l’accueil par le Guatemala de la sixième Conférence et non pas le conditionnel, donc on dirait “qui accueillera” la sixième Conférence en 2009, si je puis me permettre.

Donc nous introduisons ces corrections dans le paragraphe 28. Y a-t-il d’autres remarques sur le paragraphe 28 avec ces corrections? Je n’en vois pas. *Le paragraphe 28 est approuvé.* La délégation de l’Équateur, toujours sur le paragraphe 28? Non. Donc *le paragraphe 28 est approuvé* avec ces corrections.

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT: Nous passons maintenant au paragraphe 29. Au paragraphe 29, je crois que l’Équateur demande la parole.

Mme R. VÁSQUES DE MESSMER (Équateur) *[interprétation de l'espagnol]*: Merci, Monsieur le Président. Nous nous permettons de rappeler qu'au début de nos travaux nous avons demandé à ce que soit introduit un paragraphe bien précis et étant donné que cela n'a pas été le cas, je vais vous en donner lecture, qui deviendra le 28 bis:

“Le Comité a remarqué que tant le groupe international d'experts ainsi que le secrétariat provisoire, en tant que tribune régionale chargée de promouvoir les connaissances et applications de la science et des technologies spatiales pour contribuer à la sécurité, développement et bien-être des pays de la région, nécessite un soutien et une coopération internationale afin de s'acquitter de son mandat.”

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Je vais demander à notre distinguée collègue représentante de l'Équateur, peut-être de donner au Secrétariat le texte qu'elle vient de nous lire. Y a-t-il des objections de la part des membres du Comité à ce que nous introduisons ce paragraphe supplémentaire, provisoirement appelé 28 bis et qui dans la version finale sera peut-être le 29 et décalera d'autant les autres paragraphes? Je donne la parole au représentant de la Hongrie.

M. F. HORVAI (Hongrie) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Sur le paragraphe 26, dans la dernière phrase dans la version anglaise, ce n'est pas correct, ce n'est pas UNCOSA mais UNOOSA. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je m'excuse de devoir dire au distingué représentant de la Hongrie qu'il a tort, le website est bien UNCOSA, c'est sur ce site que l'on trouve effectivement la liste qui est cité dans la phrase précédente. Il n'y a pas d'erreur de frappe. Nous maintenons UNCOSA.

Paragraphe 29

Le PRÉSIDENT: Nous allons passer maintenant au paragraphe 29. Je vois l'Afrique du Sud qui demande la parole, je suppose que c'est au sujet du paragraphe 29.

Mme J. SCHNEEBERGER (Afrique du Sud) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. C'est vrai qu'à l'origine, nous avons dit que la Conférence aurait lieu du 26 au 29 août 2007, mais il y a eu des consultations en marge de la présente réunion et l'on a décidé de reporter cette Conférence fin septembre, on ne connaît pas encore les dates. Nous souhaiterions par conséquent, simplement dire qu'elle se tiendrait à Pretoria plus tard en 2007.

Le PRÉSIDENT: Merci pour cette précision. Donc nous allons introduire “qui se tiendrait à Pretoria dans la deuxième partie de 2007”, en anglais “later into 2007”.

La délégation du Chili et ensuite la délégation de l'Algérie.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) *[interprétation de l'espagnol]*: Merci, Monsieur le Président. Ce paragraphe ne nous pose pas problème mais il faudrait tenir compte des paragraphes dont on débat et qui ont été adoptés et qui reflètent quelque chose qui est ressorti lors de la dernière Conférence des Amériques sur les questions spatiales, à savoir la promotion d'un dialogue interrégional entre les différents continents qui ont organisé des conférences de ce type. Je ne veux pas lancer le débat, par votre entremise je demanderai au Secrétariat de trouver un endroit idoine pour souligner qu'il s'agit d'un des objectifs de la Conférence susmentionnée, donc que cet objectif et cette quête de dialogue interrégional systématique sur les applications des techniques spatiales. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre distingué collègue représentant du Chili pour sa suggestion. Nous allons examiner comment elle pourrait être introduite, et entre temps je donne la parole à notre distingué collègue représentant de l'Algérie.

M. A. OUSSEDIK (Algérie): Merci, Monsieur le Président. Dans le même ordre d'idée d'accueillir, “accueillera la deuxième Conférence”, sur la deuxième ligne, “L'Afrique du Sud accueillera”.

Le PRÉSIDENT: Donc c'est plutôt un problème dans la version française pas dans la version anglaise, parce que dans la version anglaise la tournure de la phrase est différente.

Pour revenir une seconde sur la suggestion de notre collègue du Chili, nous sommes en train de regarder à quel endroit on pourrait faire une référence à cette idée de faciliter et de promouvoir la coopération interrégionale. Je redonne la parole à la délégation de l'Afrique du Sud.

Mme J. SCHNEEBERGER (Afrique du Sud) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Sur ce point, est-ce que l'on ne pourrait pas mentionner le thème de la Conférence, “Création de partenariats en Afrique dans le domaine de l'espace”. À la quatrième ligne, l'on pourrait dire que le thème de la Conférence sera la création de partenariats africains dans l'espace et que la Conférence entre autre, et puis le reste resterait inchangé, à la quatrième ligne de la version anglaise.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre collègue représentante de l'Afrique du Sud pour cette suggestion qui effectivement précise un peu mieux le thème de la Conférence et ceci doit pouvoir être introduit sans problème dans la phrase à l'endroit que vous avez indiqué. Peut-être vous pourrez donner au Secrétariat les termes exacts que vous suggérez pour que ce soit bien reflété dans le document.

Nous allons poursuivre et nous reviendrons sur cette question de la coopération interrégionale pour voir à quel endroit on peut l'introduire de la manière la plus logique possible.

Paragraphe 30

Le PRÉSIDENT: Nous passons maintenant au paragraphe 30. Le paragraphe 30 n'appelle pas de commentaires. *Il est approuvé.*

Paragraphe 31

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 31. Pas de commentaires sur le paragraphe 31. *Le paragraphe 31 est approuvé.*

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 32. La délégation de Cuba.

M. D. CODORNIU-PUJALS (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci. Monsieur le Président, le paragraphe 32 reprend une idée lancée par ma délégation lors d'une intervention dans le débat. Cependant, quand on l'a reprise dans ce rapport, on a un peu perdu l'idée de départ que je voulais exprimer. Nous nous permettons donc de proposer un changement du libellé afin de retrouver notre idée de départ. Avec votre autorisation, je vais vous en faire une proposition en espagnol. Le paragraphe commencerait par:

“Concernant la nécessité de préserver l'espace extra-atmosphérique pour des activités pacifiques,”

Et puis le reste du texte resterait inchangé jusqu'à la deuxième ligne, où après “décisif” l'on voudrait dire “via” et supprimer “et”. Donc “un rôle clef ou décisif grâce à ou via” et le reste du texte restera en l'état. À la troisième ligne après la virgule suivant “extra-atmosphérique” rajouter “ainsi que”.

Bien entendu, en anglais cela impliquera des changements de verbes pour des questions de cohérence. Bien entendu, je peux donner au Secrétariat le texte en espagnol. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie la délégation de Cuba pour son intervention. Le Secrétariat va récupérer le texte ainsi reformulé tel que vous le proposez et peut-être nous le relirons dès que nous

l'aurons récupéré de telle manière que le Comité soit en mesure de l'approuver en ayant l'ensemble du texte sous les yeux.

Paragraphe 33

Le PRÉSIDENT: Nous passons au paragraphe 33 et nous reviendrons sur le 32 lorsque nous aurons fait cet exercice. La délégation du Canada.

Mme A.-M. LAN PHAN (Canada): Monsieur le Président, nous relevons quelques peut-être omissions ou bien déformations d'ordre sémantique entre les paragraphes 33 à 42 dans la version française. Dans la version anglaise on fait référence à “The view was expressed” et en français, à certains paragraphes, il est indiqué “Le point de vue a été exprimé”, alors que d'autres paragraphes on indique “Il a été estimé”, ce qui introduit à mon point de vue une distinction. Alors je demande qu'il y ait une conformité, lorsque l'on utilise le terme “The view was expressed” que dans la version française qu'on indique “Le point de vue a été exprimé” et non simplement “Il a été estimé”.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre distinguée collègue représentante du Canada parce que j'avais la même remarque, il faut que nous soyons rigoureux dans l'expression utilisée sur ce point-là et qu'il y ait bien correspondance entre la version anglaise et la version française. Je ne sais pas si ce problème existe dans la version espagnole, non, il faut peut-être le vérifier. En tout cas, je pense que vous avez raison et que par conséquent, le paragraphe 33 devrait, dans sa version française, commencer par “Le point de vue a été exprimé que”.

Ceci amène à faire une petite modification au début du paragraphe 33 mais dans la version française uniquement, pas dans la version anglaise. Avec cette remarque, le paragraphe 33 peut-il être approuvé? Il semble que ce soit le cas. Donc *nous approuvons le paragraphe 33* avec la modification que nous venons d'indiquer.

Paragraphe 34

Le PRÉSIDENT: Même remarque et même modification pour la version française du paragraphe 34 qui commencera pas “Le point de vue a été exprimé que”. Y a-t-il des remarques sur le paragraphe 34? Pas de remarques. *Le paragraphe 34 est approuvé* avec cette modification de la version française.

Paragraphe 35

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 35. Même modification dans la version française, non, là c'est bon, “Le point de vue a été exprimé”, là c'est correct dans la version française. Paragraphe 35, y

a-t-il des remarques? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 35 est approuvé.*

Paragraphe 36

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 36. La délégation du Canada.

Mme A.-M. LAN PHAN (Canada): Monsieur le Président, je ne me rappelle pas exactement qu'elle délégation a fait cette remarque. Cependant, je suggérerais que nous complétions la phrase qui a été indiquée en indiquant, "Le point de vue a été exprimé que la militarisation de l'espace saperait le concept de développement durable, à des fins pacifiques", pour compléter la phrase en ce sens. Parce qu'à plusieurs paragraphes on fait référence à l'utilisation pacifique de l'espace, donc il m'apparaît important de le préciser. Donc, s'il n'y a pas d'objections, bien sûr.

Le PRÉSIDENT: Je remercie la délégation du Canada, mais il faut que nous soyons rigoureux et que nous reflétions strictement ce qui a été dit et non pas ce qui peut être convenu maintenant. Je donne la parole à la délégation du Chili.

M. R. GONZÁLEZ-ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci. Cela me semble être une excellente contribution de la déléguée du Canada. Le libellé en est beaucoup plus précis, donc ce paragraphe pourrait dire, "Certaines délégations" pour que ma délégation s'associe également à la proposition. Merci.

Le PRÉSIDENT: La phrase avec cette proposition de notre distingué collègue du Chili se lirait de la manière suivante:

"Certaines délégations ont exprimé le point de vue que la militarisation de l'espace saperait le concept de développement durable à des fins pacifiques."

Le Comité est-il en mesure d'approuver le paragraphe 36 avec cette modification? Je donne la parole au représentant des États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Deux questions concernant ce paragraphe. Le terme "Certaines délégations", je ne suis pas tout à fait sûr que cela soit conforme à la pratique. L'on dit en général "Some delegations" et pas "Certain delegations" ou "L'opinion a été émise", etc. Et quand on parle des fins pacifiques, on parle du développement durable ou on parle de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, parce que je ne suis pas sûr qu'il y ait un développement durable à des fins non pacifiques par opposition à un développement durable à des fins pacifiques. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie M. Hodgkins pour sa remarque. Sur le premier point, il a tout à fait raison, en fait le terme normal dans ces cas-là c'est plutôt "Some delegations", dans la version anglais en tout cas. En ce qui concerne sa deuxième remarque c'est plutôt une question de clarification de la phrase. Je vous proposerais volontiers la formulation suivante:

"saperait le concept d'utilisation pacifique de l'espace au service du développement durable".

Est-ce que cela pourrait vous convenir? Je relis la phrase:

"Certaines délégations", en anglais "Some delegations", "ont exprimé le point de vue que la militarisation de l'espace saperait le concept de l'utilisation pacifique de l'espace au service du développement durable."

Est-ce que cette formulation pourrait satisfaire les délégations? Il semble que ce soit le cas. Je vérifie que le Secrétariat a pu noter. Donc, nous pouvons approuver la phrase avec cette formulation. *Le paragraphe 36 est ainsi approuvé avec cette correction.*

Paragraphe 37

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 37. Y a-t-il des commentaires sur le paragraphe 37? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 37 est approuvé.*

Paragraphe 38

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 38. Y a-t-il des commentaires sur le paragraphe 38? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 38 est approuvé.*

Paragraphe 39

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 39. Le paragraphe 39, dans la version française, on doit introduire la correction signalée par notre collègue déléguée du Canada et dire "Le point de vue a été exprimé que". Avec cette correction dans la version française, le paragraphe 39 peut-il être approuvé? Il semble que oui. *Le paragraphe 39 est approuvé.*

Paragraphe 40

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 40. Même correction à introduire dans la version française, "Le point de vue a été exprimé que le Comité". Délégation de la France.

M. F. PELLERIN (France): Merci, Monsieur le Président. Je reviens juste sur la version française dans le 39, je viens de comparer les deux textes entre l'anglais et le français, et je pense qu'en français il serait plus approprié de mettre "L'introduction d'armes et la course aux armements dans l'espace", "dans l'espace" placé en

fin de phrase se rapporterait aux deux et éviterait qu'il y ait une ambiguïté sur la course aux armements spatiaux ou course aux armements dans l'espace.

Le PRÉSIDENT: Donc la phrase dirait "L'introduction d'armes et la course aux armements dans l'espace". C'est une correction uniquement dans la version française. Le Comité ne voit pas d'objections à cette correction qui était sur le paragraphe 39? *Le paragraphe 39 est approuvé* avec cette correction dans la version française.

Le paragraphe 40. Nous étions sur le paragraphe 40, et le paragraphe 40 démarre pour la version française par "Le point de vue a été exprimé que le Comité". Y a-t-il des commentaires sur le paragraphe 40? Il n'y en a pas. *Le paragraphe 40 est approuvé.*

Paragraphe 41

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 41. Même chose, le paragraphe 41 dans la version française devrait commencer par "Le point de vue a été exprimé que". Pas de commentaires sur le paragraphe 41. République tchèque.

M. V. KOPAL (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. La fin de ce paragraphe me pose problème. L'on parle de la sûreté et de la sécurité des biens spatiaux. Très honnêtement je ne vois pas ce qu'est la sécurité des biens spatiaux et la sûreté des biens spatiaux. Peut-être que l'auteur de ce commentaire pourrait nous en dire davantage. Merci.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Kopal pour votre question. Je ne sais pas qui est en mesure d'apporter la réponse à votre question en revanche. Je serais en mesure de répondre sur la version française, mais je ne suis pas tout à fait certain d'être en mesure de vous donner une réponse tout à fait correcte dans la version anglaise, dans la mesure où l'équivalence entre les mots "sûreté et sécurité" en français et les mots "safety and security" en anglais n'est pas si facile.

Je reviens sur la question posée par notre distingué délégué de la République tchèque et je pense que le mieux c'est que nous vérifions les termes exacts qui ont été employés par la délégation qui est intervenue sur ce point-là de manière à ce qu'ils soient bien reflétés dans cette phrase puisqu'il s'agit en fait de l'expression "Un point de vue exprimé par une délégation" et qu'il faut que nous soyons fidèles à ce qui a été dit sur ce point-là.

La délégation de la Colombie.

M. C. AREVALO-YEPES (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le

Président, quand on parle du respect explicite, on ne comprend pas bien en espagnol, le respect c'est le respect, il ne peut pas y avoir de respect implicite ou explicite. En tout cas ce terme en espagnol devrait être remplacé par "respect strict", "strict respect" et pas "explicite". C'est une proposition, Monsieur le Président. En tout cas ça concerne à tout le moins la version espagnole.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre distingué délégué représentant de la Colombie pour sa remarque parce que je m'aperçois en comparant la version française et la version anglaise du paragraphe 41, que cette notion de respect explicite ou non n'apparaît même pas dans la version française, donc il n'y a même pas correspondance entre les versions française et anglaise. La version anglaise dit:

"[...] international corporation with explicit respect to the safety and security of space assets"

et la version française dit:

"Renforcer la coopération internationale en particulier dans le domaine de la sûreté et de la sécurité des biens spatiaux".

On ne dit pas la même chose dans les deux versions.

Comme il s'agit d'une référence à une intervention d'une délégation qui, je crois, s'était exprimée en anglais, il faut que nous vérifions d'abord la version anglaise et ensuite que l'on veille à ce que la traduction en français, en espagnol et dans les autres langues soit la bonne. Nous allons demander au Secrétariat de faire ces deux étapes. Premièrement, vérifier les termes exacts de manière à ce qu'on soit sûr que la version anglaise reflète bien le point de vue exprimé par ces délégations, et ensuite, on vérifiera les traductions dans les deux langues, et peut-être plus que deux d'ailleurs.

Nous n'approuvons pas pour l'instant le paragraphe 41 parce qu'il faut faire cette vérification avant de pouvoir l'approuver. Nous reviendrons sur le 41.

Paragraphe 42

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 42. Dans le paragraphe 42, au début de la version française il faut à nouveau faire la correction signalée par notre distinguée collègue du Canada, c'est-à-dire "Le point de vue a été exprimé que". Y a-t-il des remarques sur le paragraphe 42? La délégation de l'Algérie.

M. A. OUSSEDIK (Algérie): Merci, Monsieur le Président. Sur la première phrase il y a le mot "partager" qui me gêne un petit peu. C'est-à-

dire c'est une "utilisation équitable" peut-être au lieu de "partager" que je propose.

Le PRÉSIDENT: Oui mais d'un autre côté le terme utilisé dans la version anglaise est bien "partager", c'est-à-dire "shared equitably". Nous venons de vérifier, la version espagnole et la version anglaise sont bien identiques, c'est-à-dire "partager". Le mot "partager" correspond bien à ce qui est écrit à la fois dans l'espagnol et dans l'anglais.

M. A. OUSSEDIK (Algérie): *[inaudible: pas de micro]*.

Le PRÉSIDENT: Je propose une petite modification de la version française qui, je pense, répondra au souci de notre collègue délégué de l'Algérie, mais qui ne s'applique que pour la version française:

"Il faudrait que des ressources limitées de l'espace telles que les positions orbitales géostationnaires, soient partagées équitablement entre les pays."

C'est un petit mieux.

M. A. OUSSEDIK (Algérie): *[inaudible: pas de micro]*. [...] partager des ressources, l'idée c'est d'utiliser des ressources équitablement par les différents États.

Le PRÉSIDENT: Encore une fois, il faut rester fidèle à l'original et l'original utilisait le mot "partager".

La délégation du Nigeria.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) *[interprétation de l'anglais]*: Merci, Monsieur le Président. Je suis d'accord avec vous. Comme nous le savons, la distribution des ressources relèvent de l'UIT et une fois que cela est fait on ne peut pas imposer à chaque pays l'utilisation de ses propres ressources. Vous pouvez leur lancer un appel mais vous ne pouvez pas ici prendre position. Merci.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Abiodun pour votre intervention. Donc, nous modifions simplement la version française pour qu'elle soit plus compréhensible.

"Le point de vue a été exprimé que pour promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace, il faudrait que les ressources limitées de l'espace telles que les positions orbitales géostationnaires soient partagées équitablement entre les pays."

On maintient l'utilisation du mot "partager". Avec cette modification qui ne porte que sur la version française, y a-t-il d'autres commentaires? Il n'y en a pas d'autres, donc nous allons approuver le

paragraphe 42. *Le paragraphe 42 est approuvé avec cette modification de la version française.*

Paragraphe 43

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 43. je pense que le paragraphe 43 n'appelle pas de commentaires. *Le paragraphe 43 est approuvé.*

Application des recommandations d'UNISPACE III

Paragraphe 44

Le PRÉSIDENT: Nous poursuivons, paragraphe 44, nous sommes maintenant dans le chapitre Application des recommandations d'UNISPACE III. Paragraphe 44. Pas de commentaires. *Nous pouvons l'approuver..*

Paragraphe 45

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 45. Pas de commentaires sur le paragraphe 45. *Le paragraphe 45 est approuvé.*

Paragraphe 46

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 46. Pas de commentaires? *Le paragraphe 46 est approuvé.*

Paragraphe 47

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 47. Pas de commentaires. *Le paragraphe 47 est approuvé.*

Paragraphe 48

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 48. Pas de commentaires. *Le paragraphe 48 est approuvé.*

Paragraphe 49

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 49. Je ne vois pas de commentaires. *Le paragraphe 49 est approuvé.*

Paragraphe 50

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 50. Pas de commentaires sur le paragraphe 50. *Le paragraphe 50 est approuvé.*

Paragraphe 51

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 51. Pas de commentaires. *Le paragraphe 51 est approuvé.*

Paragraphe 52

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 52. Pas de commentaires, oui, la délégation de l'Algérie.

M. A. OUSSEDIK (Algérie): Dans l'avant dernière phrase, "permettrait" dans la version française, "lui permettrait de traiter".

Le PRÉSIDENT: En anglais, c'est bien "permettait". En fait, en français on mettrait "lui permet" parce que c'est quelque chose qui est continu. Donc, je vous propose que l'on utilise

l'indicatif présent en français, "lui permet de traiter une vaste gamme de questions importantes du même ordre". Avec cette correction, pouvons-nous approuver le paragraphe 52? La délégation du Burkina Faso.

M. R. FORO (Burkina Faso): Merci, Monsieur le Président. Sur ce paragraphe, je pense qu'il faudrait mettre "Le Comité a convenu" et non "est convenu".

Le PRÉSIDENT: Il s'agit d'une question de grammaire française sur laquelle je sais qu'il y a un débat, en fait, "Le Comité est convenu" ou "Le Comité a convenu". Donc, nous allons vérifier auprès des meilleurs spécialistes. Je crois que les deux peuvent se dire en fait. Nous allons vérifier ce point-là.

Paragraphe 53

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 53 maintenant. Au paragraphe 53, il faut commencer dans la version française en disant "Le point de vue a été exprimé". Y a-t-il des commentaires sur le paragraphe 53? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 53 est approuvé* avec une petite correction sur la version française uniquement.

Paragraphe 54

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 54. Y a-t-il des commentaires sur le paragraphe 54? Je ne vois pas de commentaires. *Nous pouvons approuver le paragraphe 54.*

Paragraphe 55

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 55. Je ne vois pas de commentaires. *Le paragraphe 55 est approuvé.*

Paragraphe 56

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 56. Y a-t-il des commentaires sur le paragraphe 56? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 56 est approuvé.*

Paragraphe 57

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 57. La délégation de l'Inde, M. Suresh.

M. B.N. SURESH (Inde) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Deuxième phrase, nous aimerions qu'elle se lise plus facilement:

"Le Comité a noté avec satisfaction que SPIDER s'est réuni les 1^{er} et 2 novembre et a tenu une réunion préparatoire le 5 juin 2007 pour sa deuxième réunion qui se tiendra à Bangalore" etc.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Suresh pour votre suggestion pour rendre la lecture de la phrase

plus facile. Le mot "???" est placé un peu plus loin dans la phrase. La délégation de la France.

M. F. PELLERIN (France): Le début de la phrase, dans le 56, on aligne ce qui a été fait dans les précédents, c'est-à-dire "Le point de vue a été exprimé", j'imagine.

Le PRÉSIDENT: Au paragraphe 56, la phrase en français, dans la version française devrait commencer par "Le point de vue a été exprimé", par souci d'être bien en ligne avec la version anglaise.

Donc, dans le 57 nous venons de noter une modification suggérée par la délégation de l'Inde. Y a-t-il d'autres commentaires sur le paragraphe 57? Non. *Le paragraphe 57 est approuvé.*

Paragraphe 58

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 58. Pas de commentaires. *Le paragraphe 58 est approuvé.*

Paragraphe 59

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 59. Y a-t-il des commentaires sur le paragraphe 59? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 59 est approuvé.*

Paragraphe 60

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 60. Y a-t-il des commentaires sur le paragraphe 60? Je ne vois pas de commentaires. *Le paragraphe 60 est approuvé.*

Paragraphe 61

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 61. Paragraphe 61, je ne vois pas de commentaires. *Le paragraphe 61 est approuvé.*

Paragraphe 62

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 62. Je ne vois pas de commentaires. *Le paragraphe 62 est approuvé.*

Paragraphe 63

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 63. Je ne vois pas de commentaires. *Le paragraphe 63 est approuvé.*

Paragraphe 64

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 64. Je ne vois pas de commentaires. *Le paragraphe 64 est approuvé.* La délégation du Nigeria.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Ce n'est pas un problème majeur pour nous mais il me semble qu'il faudrait préciser ce sigle WSWA dans la version anglaise.

Le PRÉSIDENT: La signification du sigle WSWA apparaît dans le paragraphe 9, World Spaceweek Association.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*]: Mais ce paragraphe est fort éloigné de ce paragraphe 63. Donc il serait peut-être bon de le répéter.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Abiodun pour votre suggestion. Le sigle WSWA sera explicité, et ceci d'autant plus que ce sigle WSWA apparaît à nouveau dans le paragraphe 64. Avec cette correction le *paragraphe 63 et le paragraphe 64 sont approuvés*.

Paragraphe 32

Le PRÉSIDENT: Si vous le voulez bien, nous allons demander maintenant au Dr Camacho de nous lire le paragraphe 32 dont la délégation a proposé une formulation différente. Je donne la parole au Dr Camacho.

M. S. CAMACHO (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci, Monsieur le Président. Paragraphe 32 se lira comme suit:

“S’agissant de la nécessité de préserver l’espace extra-atmosphérique pour des activités pacifiques, le point de vue a été exprimé que le Comité devrait jouer un rôle clef par le biais de la diffusion d’informations et la promotion des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique ainsi que grâce aux contributions qu’il devrait continuer d’apporter à la consolidation et à l’affinement des principes éthiques et instruments juridiques propres à garantir l’utilisation non discriminatoires de l’espace exclusivement à des fins pacifiques.”

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Camacho de nous avoir lu cette proposition de la délégation de Cuba pour le paragraphe 32. Est-ce que tout le monde a pu en prendre note, en fait c’est une reformulation de la phrase telle qu’elle existait précédemment? Pouvons-nous approuver le paragraphe 32 avec cette formulation? *Le paragraphe 32 est approuvé* avec cette rédaction.

Ceci termine l’approbation, sauf erreur de ma part, du premier document que nous avons sous les yeux, le L.269, tout en nous souvenant que le Secrétariat a entrepris une action qui est de regarder à quel endroit il serait le plus opportun de rajouter une référence à la coopération interrégionale suite à une suggestion du distingué délégué du Chili. Pour

l’instant on est en train de regarder à quel endroit il serait le plus opportun d’introduire cette référence.

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session (point 7 de l’ordre du jour) (*suite*)

Programme SPIDER

Le PRÉSIDENT: Je vous propose que nous passions maintenant au document L.269 Addendum 1. Je m’excuse, correction. Je vous propose que nous passions maintenant à la fin de l’examen du point 7, c’est-à-dire le rapport sur SPIDER, ceci est nécessaire parce qu’ensuite il faut pouvoir intégrer les conclusions du Comité sur SPIDER dans le rapport et il y a donc un temps de préparation et de traduction qui nous oblige à terminer ce point dans la matinée.

Nous allons suspendre temporairement l’examen du projet de rapport. Nous allons revenir sur le point 7 et plus particulièrement sur le point relatif à SPIDER. Le Secrétariat vous distribue maintenant une version révisée du *non-paper* qui avait été distribué et examiné hier.

Je pense que, Mesdames et Messieurs les représentants, vous avez eu quelques minutes pour jeter un coup d’œil sur cette nouvelle version du *non-paper* sur le Programme SPIDER. Je vais donner la parole au Directeur du Bureau des affaires spatiales pour qu’il vous signale les modifications qui ont été introduites par rapport à la version que nous avons discutée hier. M. Camacho.

M. S. CAMACHO (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Le document que nous venons de vous transmettre est une version révisée du *non-paper* que nous avons distribué hier. Nous avons tenu compte des commentaires formulés par les délégations hier. Nous avons rajouté trois paragraphes. Le paragraphe 9 hier était entre crochets et il convenait d’ajouter un libellé. Le libellé ajouté a été repris de la déclaration sur la division pour la planification des programmes et des budgets. Le deuxième paragraphe rajouté, à savoir le paragraphe suivant, le n° 10, vient de la résolution qui a créé SPIDER. Le dernier paragraphe est une proposition au 13 afin de permettre une reconnaissance au sein des Nations Unies dès lors que l’on utilise le terme SPIDER dans un document qui n’est pas de l’ONU, l’on pourrait parler de UN-SPIDER, ne pas exclusivement parler de SPIDER comme c’est le cas dans la résolution 61/110 qui a créé SPIDER.

Merci.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Camacho pour cette présentation du document que nous avons

sous les yeux. Je demande maintenant aux délégations si elles ont des questions ou des remarques sur ce document. La délégation des États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Nous tenons à remercier le Bureau des affaires spatiales et le Secrétariat d'avoir révisé ce *non-paper*. Je pense que nous allons dans le bon sens. Quelques commentaires, ceci dit.

Quelques petites erreurs qu'il faudrait éventuellement corriger. En examinant les documents du Sous-Comité scientifique et technique, il ne m'est pas apparu clairement que nous avons débattu de cette nécessité des "programs officers", des "chargés de programmes" au paragraphe 8. C'est quelque chose de nouveau dans ce processus, ça date d'il y a une semaine, ça ne fait pas partie de la planification globale, donc je reste quelque peu préoccupé par le fait que l'on voit qu'il faut mettre en œuvre le Programme, et pour mettre en œuvre le Programme comme prévu, nous allons devoir créer trois postes permanents au sein du Bureau des affaires spatiales.

Le deuxième commentaire concerne le fonds d'urgence et le lien avec ces trois postes. J'ai l'impression que le fonds d'urgence sert à financer les urgences et non pas les besoins à long terme en ressources. L'on débloque des fonds pour un an mais qu'est-ce qui se passera les années suivantes? À nouveau, je suis préoccupé puisque cette question du fonds d'urgence ne nous semble pas être une stratégie efficace. Même si l'on avait des ressources via le fonds d'urgence, j'ai l'impression que ce serait pour un laps de temps restreint, cela ne résoudrait pas le problème des trois nouveaux postes permanents pour le bureau.

Enfin, Monsieur le Président, au paragraphe 9, il me semble que c'est un bon paragraphe, reste cependant la question de savoir ce qui se passe si l'examen des incidences sur le budget nous montre qu'il y a des ressources disponibles en lien avec le paragraphe 8. Comment résoudre le décalage entre l'approbation du plan de travail aujourd'hui qui envisage la nécessité des trois postes supplémentaires et puis l'on arrive à l'AG pour apprendre que ces postes ne sont pas disponibles, mais dans la résolution *omnibus* l'on a demandé à ce que le plan de travail 2008-2009 soit approuvé. Donc, on va avoir un mandat sans financement concernant ce plan de travail. Il nous faut donc un plan B pour ainsi dire, et je ne vois pas ce que cela pourrait être et l'on peut difficilement revoir à la baisse le plan de travail pendant l'AG.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Hodgkins pour votre intervention, pour les questions que vous posez. Je vais peut-être voir s'il y a d'autres questions avant de redonner la parole au Dr Camacho. Y a-t-il d'autres questions sur le document révisé que nous avons sous les yeux? Non je n'en vois pas, je vais donc redonner la parole au Dr Camacho.

M. S. CAMACHO (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Je vais répondre aux questions dans un ordre différent de celui dans lequel elles ont été posées.

Dans quelle mesure est-ce que ce besoin en personnel est un nouveau élément? Pour moi ce n'est pas un nouveau élément. Nous avons le rapport des experts et il est vrai que l'on n'a pas amendé le rapport du Sous-Comité scientifique et technique, l'on n'a pas repris ce texte disant qu'il fallait du personnel supplémentaire, l'on a fait mention du rapport du groupe *ad hoc* d'experts, et grâce au rapport du groupe d'experts *ad hoc*, l'on a pu voir que ce groupe d'experts avait fait une estimation et on avait dit que pour gérer un programme de cette taille, il fallait compter 1,3 millions et l'on avait dit que les Nations Unies devraient contribuer au budget ordinaire à concurrence d'un tiers. Voilà plus ou moins les chiffres que nous avons utilisés l'année dernière lorsque l'on en a débattu au sein du COPUOS. On parlait de 450, c'est-à-dire un tiers de 1,3.

À l'époque l'on n'avait pas spécifié si c'était nos ressources humaines ou s'il s'agissait là d'une réaffectation globale des coûts. Concernant le coût lui-même, cela ne concerne pas nécessairement la question qui nous intéresse ici, mais je saisi l'occasion. Lorsque l'on examine la gestion de tout programme, il faut un investissement pour être en mesure d'en ressortir quelque chose. L'une des idées ressorties des travaux du groupe d'experts en matière de ressources était que s'il s'agissait d'un programme des Nations Unies il était important que les Nations Unies s'engagent à l'égard de ce programme, un engagement par l'entremise du budget ordinaire, afin que le programme soit stable, étant donné que les contributions des gouvernements ne sont pas toujours prévisibles ni garanties, elles fluctuent. En planifiant un plan de travail, en prévoyant un nombre minimum de membres du personnel garanti, on garantit par là-même la stabilité du programme, au cas où notre personnel ne serait plus là l'année suivante. Voilà la réponse à ma question afin de remettre dans le contexte le débat du groupe d'experts.

Que se passe-t-il si l'on n'a pas ce poste? Le plan B sera que l'on devra travailler avec les ressources actuellement disponibles, c'est-à-dire

qu'au niveau du Bureau, soit l'on aura un administrateur à mi-temps, soit à plein temps, il faudra voir toutes nos priorités dans la proposition budgétaire. Je vous l'ai dit hier, nous avons demandé à ce que l'on ajoute un poste P3, nous espérons l'obtenir, puisque pour obtenir ce poste l'on transfère les ressources d'autres catégories et nous sommes au niveau du plafond, donc j'espère que l'on aura ce poste là. Je l'ai dit hier, nous restructurons afin d'éviter un lourd impact sur le programme de travail du Bureau et si nous avons un poste supplémentaire, cela permettra de résoudre la question du mi-temps pour le moment sans avoir d'impact sur le Bureau. Je vous parle d'une personne qui va travailler dans ce domaine, une personne des Nations Unies, tout le reste ce seront les contributions volontaires.

Le fait est que le programme existe, nous avons un bureau, nous avons des responsabilités, nous devons présenter quelque chose. De ce fait, les ressources présentées, les ressources non Nations Unies sont importantes, non seulement l'on a les contributions directes, tout ce qui a été spécifié et tous les engagements qui devront être encore définis à l'avenir, si l'on raisonne en termes de ressources, des pays comme la Chine, l'Allemagne vont consacrer à SPIDER certaines ressources et certaines ressources en nature, mais c'est un domaine où il y a encore beaucoup de travail pour la science et la technologie spatiale. Donc, il y a des domaines d'où l'on peut retirer des ressources et du savoir-faire pour les consacrer à SPIDER où il y a un réseau de personnes. Même chose pour la Chine et nous aussi avons un large réseau d'experts, donc les ressources proposées s'élèvent à 1,7 pour le moment et font levier pour attirer encore plus de ressources disponibles. Si l'on pense aux ressources qui viennent d'un bureau ou d'un autre pays, cela a un effet multiplicateur. Mais il faut un minimum de ressources pour que cela fonctionne, comme de la colle et que ça rassemble les différentes pièces du puzzle.

Monsieur le Président, dans le rapport du Comité, dans la section sur les applications des techniques spatiales, vous verrez un exemple de notre mode de fonctionnement. Il y a un stage au moment où je vous parle en Argentine et cela est le résultat de nos activités dans le cadre de trois événements, un stage de six semaines à Cordoba, six semaines pour 20 spécialistes de l'Amérique latine, six semaines prises en charge avec équipement informatique, données et infrastructures, et le Bureau fournit 10 000 dollars pour permettre la participation de 20 personnes. Si nous n'avions pas eu ces 30 000 dollars, nous n'aurions pas été en mesure de répondre à l'offre de l'Argentine. Nous l'avons dit hier, nous avons

besoin de ces ressources pour utiliser les contributions. Voilà ce que nous voulions dire.

Le représentant des États-Unis l'a très bien dit. On avait l'impression qu'il y avait une contradiction. Pour avoir des ressources, on avait besoin de ressources, mais je tenais simplement à vous donner l'explication.

Pour ce qui est du fonds d'urgence, je ne suis pas un expert mais je sais que dans le cas d'une augmentation du budget de notre Bureau, cela passe par le fonds d'urgence, et conformément au libellé de la résolution, UNISPACE III dit que le Bureau doit être renforcé afin de pouvoir mener telle et telle activité. Je ne suis pas un expert du fonds d'urgence mais je peux vous dire que dans la plupart des cas, cela se joue à court terme. J'ai bien écouté les propositions et je me suis fait la réflexion que cela permettrait à SPIDER de rentrer dans le processus de projet pour la période 2010-2011. Il n'y a aucune façon d'entrer dans le processus ordinaire d'où l'importance des fonds d'urgence. Pour moi ce que veux dire urgence c'est que cela permet de nous donner le temps pour deux choses.

Premièrement, pour montrer les intérêts et les bénéfices dérivés de SPIDER. Si SPIDER présente des avantages, l'on aura un très net soutien des gouvernements. Et la seule façon dont le Secrétariat des Nations Unies pourra permettre à ce Bureau ou à tout bureau d'arriver au plafond fixé, c'est qu'il y a une participation suffisante et un soutien suffisant des États membres, parce que sinon l'on n'arrivera jamais à ce plafond. Donc, je pense au processus 2010-2011, il y avait un très net soutien et le message doit être transmis, qu'il s'agisse d'un rapport du Comité, qu'il s'agisse d'une résolution. En 2010-2011 va survenir la même situation que celle survenue lors de ce processus budgétaire.

Merci, Monsieur le Président. Désolé d'avoir été si long.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie pour les informations que vous venez de nous donner en réponse en particulier aux questions et aux commentaires de la délégation américaine. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent intervenir? Je vous la délégation américaine qui redemande la parole. La délégation américaine, M. Hodgkins.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Je tiens à remercier le Bureau des affaires spatiales pour certains de ses commentaires et de ses explications. J'ai encore d'autres questions quant à la façon dont ce processus va se dérouler.

Je reviens à la question du fonds d'urgence pour bien comprendre. Où et quand est-ce que cela s'applique? Est-ce que le Bureau va faire une demande au fonds d'urgence et puis il y aura un groupe d'États membres qui va prendre une décision, ou bien est-ce que cela se fait par le biais de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale? Je vous pose la question, parce que si l'on sait que cette alternative du fonds d'urgence ne va pas fonctionner, cela va totalement changer la façon dont nous allons préparer l'AG, donc nous allons préparer la résolution. S'il ne se passe rien jusqu'à notre arrivée à New York pour la Quatrième Commission, nous serons toujours confrontés à un dilemme, quel sera ce programme de travail? Nous aurons adopté un programme de travail, un plan à trois postes permanents supplémentaires et si l'on arrive à l'AG l'on ne peut pas adopter ce plan de travail si l'on sait que l'on n'aura pas ces trois postes supplémentaires. Dans le *non-paper* qui nous est présenté il faudrait un libellé qui reflète cette alternative, pour savoir quoi faire également de cette résolution *omnibus* qui est indissociable du plan de travail de SPIDER.

Sur le fonds d'urgence, j'aurai encore un commentaire. Je ne suis pas un expert, mais j'aurai bien du mal à croire que ce fonds est utilisé pour fournir des ressources permanentes à des fins de fonctionnement. Donc même si l'on obtenait des fonds en provenance de ce fonds d'urgence, l'on n'aurait pas pour autant les postes permanents que vous souhaitez, donc l'on revient au même problème. Si je me trompe, n'hésitez pas à me le dire, mais je voulais être sûr que nous comprenions tous comment ce processus fonctionne et quelles peuvent être nos attentes de façon réaliste.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie M. Hodgkins pour vos questions, vos commentaires. Sur la première question posée par le distingué représentant des États-Unis, c'est-à-dire quand et par quelle procédure le Bureau peut-il avoir accès, tout du moins nous l'espérons, à ce fonds, pouvez-vous nous répondre M. Camacho?

M. S. CAMACHO (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. La procédure a lieu à New York au sein de la Cinquième Commission. C'est le seul organe ayant la prérogative de la prise de décision. Donc, quant à savoir quand un document sur les incidences budgétaires sera publié, ça va concerner la Quatrième Commission en octobre. Ce document sur les incidences budgétaires doit être préparé, c'est-à-dire qu'il faut commencer à préparer un document en juillet. Donc, une fois que ce sera fini, le Secrétariat devra commencer ses activités que nous avions déjà lancées en novembre dernier.

Avec la Division du programme et de la planification, nous allons élaborer ce que nous appelons une analyse en profondeur, analyse qui a été distribuée hier, présentant le lien entre le travail à accomplir et le type de moyens et le volume. On parle de trois bureaux consacrés au programme. Cela doit encore se faire. C'est ainsi que le processus serait placé. L'une des réponses que je n'ai pas, est-ce que cette division qui pourrait peut-être y répondre, détient des informations quant à d'autres programmes en préparation, afin de ne pas chevaucher les différentes initiatives? Nous pourrions disposer de ces informations à l'avance et trouver des ressources, je veux dire par là que des ressources seraient disponibles. Il faudrait à ce moment-là passer par la Quatrième Commission avec un paragraphe et des implications financières, et ensuite passer à la Cinquième Commission, à la fin de l'année, mais il serait possible de disposer de ces informations de la Division du budget.

Comme je l'ai dit hier, lorsque le COPUOS approuve un document de ce type, New York est informé de l'arrivée de ce document avec des implications financières. À ce moment-là, ils nous feraient savoir quel est son contenu, à ce moment-là nous aurions un document sur base duquel travailler, présentant précisément les coûts, les dépenses que cela représente que nous ne connaissons pas encore précisément. Nous pourrions y travailler de manière informelle avec les délégations intéressées étant donné que nous n'allons plus nous réunir jusque là et afin que nous puissions choisir nos options.

Le texte de la résolution aurait des incidences financières et ensuite la Quatrième Commission prend une décision sur le programme uniquement mais est informée des coûts exacts, mais nous ne connaissons pas les coûts exacts avant approbation. Après approbation, on passe à la Cinquième Commission, il faudra mesurer les différentes priorités car il y aura d'autres documents d'implication budgétaire. La question est de savoir si les ressources seront disponibles. Il faut savoir quels sont les points, les éléments qui, pour les membres de la Cinquième Commission, constituent des priorités.

Nous pourrions également formuler un paragraphe indiquant le résultat de l'absence de postes supplémentaires car nous ne voulons pas que le SPIDER soit débordé. Il ne s'agit pas là d'un plan B mais tout simplement de savoir ce qui se passerait si nous n'obtenons pas ces postes. Il s'agit là d'un filet de sécurité car nous voulons que le système soit pleinement opérationnel.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Camacho. Si je vous ai bien suivi, si j'ai bien suivi ce que vous venez de suggérer, c'est qu'on introduise dans le document que nous avons sous les yeux, à l'endroit approprié, un paragraphe qui dirait en substance que si les fonds et le budget supplémentaires que vous demandez n'étaient pas obtenus, ce que malheureusement on ne connaîtra que tardivement, que assez tard, vous seriez amené à présenter probablement au Sous-Comité scientifique et technique une version réduite du plan de travail 2008-2009. C'est ce que j'ai compris en tout cas et ce qui répond en fait, l'introduction d'un tel paragraphe, je pense, répondrait à la question posée par le délégué des États-Unis qui dit "Qu'est-ce qui se passe si le financement n'est pas là?". Et effectivement il me semble, à vous entendre, que si le financement n'est pas là, en particulier pour ces trois postes, vous serez amené à réduire un petit peu l'ambition du Programme et à revoir peut-être aussi son organisation, son articulation par rapport aux contributions volontaires de différents États.

Est-ce que, M. Hodgkins, l'introduction de ce paragraphe nouveau répondrait à votre question et vos préoccupations?

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Je remercie à nouveau le Directeur du Bureau. Je pense que ce paragraphe pourrait s'avérer utile étant donné qu'il dresserait le tableau de la situation si nous ne sommes pas en mesure de couvrir les dépenses qui représentent les deux postes. C'est tout à fait acceptable pour moi.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Hodgkins. Délégué de l'Inde, M. Suresh.

M. B.N. SURESH (Inde) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Mettre en place et lancer le Programme SPIDER et obtenir l'approbation de l'Assemblée générale c'est un jalon dans l'histoire de SPIDER et il s'agit là d'une initiative cruciale pour tous les pays en développement. Ce que nous devons avoir c'est un plan de mise en place bien structuré pour garantir des progrès pour ce Programme. C'est pourquoi nous avons fait cette demande de trois postes et la Chine, l'Allemagne et Suisse ont également stipulé qu'ils allaient mettre à notre disposition leur personnel. Il serait bon que ce personnel puisse bénéficier d'une approbation des Nations Unies afin de mener déjà à bien cette tâche. Parallèlement à cela, l'Assemblée générale en donnant son approbation mentionne la question des ressources extrabudgétaires et la réforme des Nations Unies. Ce qui est important ici c'est qu'une activité approuvée ici, on a besoin d'une masse critique et bien nous devons avancer et convaincre les responsables et l'on stipule clairement que le

Secrétariat se chargerait de la question des trois postes mais également le libellé relatif aux implications financières. Je pense que cela explique bien son origine. Il faut que le COPUOS se penche sur cela et garantir que la masse critique vitale soit disponible pour le Programme afin de le faire avancer.

Je pense que nous avons, à plusieurs reprises, dit qu'une catastrophe pour un pays cela représente des millions, des milliards de dollars et ici il ne s'agit que de trois postes, trois petits postes, donc ce qu'il faut justement c'est argumenter notre proposition et au fur et à mesure de son expansion de ce Programme, les contributions extrabudgétaires vont pleuvoir. Ce qu'il faut c'est donner un petit coup de pouce à ce Programme dès le départ, suivre son évolution sinon nous sommes découragés dès le départ.

À la lumière de ces commentaires, il me semble qu'ici on couvre la base approuvée pour SPIDER, nous devons avancer et si d'autres obstacles surviennent nous les aborderons et les surmonterons lors de la prochaine session.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Suresh pour votre proposition et aussi pour votre rappel des priorités dans ce Programme. J'avais noté aussi une demande d'intervention du Nigeria.

M. A. A. ABIODUN (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*]: Merci beaucoup, Monsieur le Président. Ma délégation partage l'avis de l'Inde. Hier, il me semble, nous avons abordé cette question et le Brésil voulait bénéficier d'une meilleure définition du terme, M. Camacho nous a défini ce terme. Il ne connaît pas de frontières géographiques ou politiques et peut frapper n'importe où dans le monde. Nous avons travaillé durant ces trois dernières années à l'élaboration de ce Programme. Nous avons consenti énormément d'efforts. La question qui se pose ici c'est de savoir s'il s'agit là d'une priorité et nous nous devons de transmettre cette proposition à l'Assemblée générale qui l'a approuvée. Pourquoi ne pas avancer? Si nous avons l'approbation de l'AG pourquoi ne pas prendre les risques de sa mise en œuvre? Le Directeur nous a bien précisé les moyens nécessaires pour le mener à bien. Si c'est possible, pourquoi ne pas demander au Bureau de le faire? Je ne pense pas que le Comité soit en mesure ici dans cette salle de connaître tous les tenants et les aboutissants de la mise en place de SPIDER.

M. Suresh a fait référence au processus de réforme des Nations Unies. Il s'agit là d'un processus à terme. Le Secrétariat, M. Camacho nous l'a dit, il existe une possibilité d'augmenter notre fonds d'urgence. C'est pourquoi nous devons garantir que le Programme SPIDER en bénéficie.

Ce serait une catastrophe pour la communauté internationale si nous n'honorons pas nos engagements de mise sur pied du Programme SPIDER.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Abiodun pour votre intervention.

J'ai noté aussi des demandes d'intervention de notre distingué délégué de l'Algérie.

M. A. OUSSEDIK (Algérie): Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, à la lecture du rapport, l'impression qui se dégage selon la délégation algérienne est que la préoccupation majeure qui ressort est la mise en place de l'organe central de coordination avec ses mécanismes de fonctionnement, son budget, les mécanismes de coordination qu'il doit y avoir entre le Bureau des affaires spatiales et les bureaux de Bonn, de Pékin et de Genève. Cette préoccupation est certes très importante et nous la partageons.

Néanmoins, dans nos discussions, ne serait-ce qu'à travers l'exposé que nous avons entendu de M. David Stevens, l'intervention de M. Sergio Camacho, nous avons beaucoup évoqué la question des bureaux régionaux, même s'ils ne sont pas encore identifiés et que des discussions ultérieures permettront certainement leur mise en place de façon optimale. Il s'avère que dans ce document la question des bureaux régionaux que nous considérons comme l'élément essentiel du dispositif international dont nous souhaitons la mise en place, cette question est confinée dans l'article 12. Effectivement il y a une formulation très générique évoquant des engagements possibles de pays en développement pour la majorité. La délégation algérienne souhaite que la question des bureaux régionaux soit un peu plus mise en valeur dans ce rapport, pour que ce rapport puisse refléter que ce qui est attendu de cette entité internationale UN-SPIDER est surtout une réelle dissémination internationale de l'outil spatial de prévention et de gestion des catastrophes naturelles. Il y a les pays qui, faute d'abriter la technologie, abritent les catastrophes naturelles elles-mêmes, donc il y a nécessité de faire un petit rééquilibrage ou une sorte d'éclatement de l'article 12 pour que cette préoccupation reflète un petit peu nos travaux. Je ne doute pas que ce soit la réelle préoccupation de tous puisque nous l'avons ressentie dans les interventions aussi bien de M. Sergio Camacho que de M. David Stevens et de l'ensemble des délégations.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Oussedik pour votre intervention. Je pense que sur ce point, le Secrétariat regardera comment cette préoccupation peut être prise en compte pour que la référence aux

réseaux de soutien régionaux puisse apparaître de manière peut-être plus visible.

J'ai noté aussi la demande d'intervention de la délégation de l'Autriche. M. Böck.

M. H. BÖCK (Autriche) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Pour rebondir sur mes commentaires d'hier, j'aimerais souligner que s'agissant de la procédure budgétaire présentée par M. Camacho, il a tout à fait raison. S'agissant du fonds d'urgence, d'après mon expérience sur base de requêtes, il s'agit de programmes qui sont considérés comme importants et ici au sein du Bureau des affaires spatiales avec le soutien international, avec des contributions volontaires de plusieurs membres pour garantir une base financière solide même s'il faut passer par le fonds d'urgence pour une courte période. Mais cela lance un message aux pays qui se sont engagés financièrement par rapport au Programme pour expliquer précisément qu'il s'agit d'un Programme des Nations Unies, on parle maintenant de UN-SPIDER, qu'il s'agit d'un Programme des Nations Unies qui doit être sûr, avec d'autres.

S'agissant des décisions financières, lorsqu'il y a des implications budgétaires, toutes dépenses sont examinées, évaluées en fonction des besoins et lorsque l'on arrive à la Cinquième Commission, ce que nous aurons à la base pour nos collègues représentants des États membres qui d'une part bénéficieront des informations des spécialistes du COPUOS et d'autre part les implications financières. C'est pourquoi si le COPUOS considère SPIDER, auquel nous avons consacré tellement de temps, si l'on considère comme un programme important à mettre en œuvre, à ce moment-là le soutien de tous les États membres est nécessaire pour une décision favorable de la Cinquième Commission.

S'agissant de l'agencement des priorités. Durant ces deux derniers mois, nous avons constaté le travail accompli par M. le Directeur et M. Stevens. Un réagencement des priorités est possible si l'on choisit de le faire de bonne foi. Cela a été fait avec optimisme mais il s'agit également de personnes qui avaient d'autres tâches, d'autres responsabilités, donc il faut quelqu'un qui y soit entièrement consacré. Pour ce qui est de ces requêtes au fonds d'urgence, etc., nous devons consolider notre demande.

S'agissant du processus au sens large du terme. Si l'on passe par le fonds d'urgence, si l'on pense qu'il s'agira d'un processus d'environ deux mois, ce qu'il faut c'est que les États membres qui se sont engagés financièrement ou en nature, de continuer de soutenir et de contribuer à son approbation. C'est une bonne occasion de le faire et

lorsqu'une décision sera prise sur le Programme, ce qui joue à notre avantage c'est que le Programme aura déjà été lancé, donc nous avons déjà quelque chose à leur montrer.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie M. Böck pour votre soutien et pour l'éclairage venant de votre expérience que vous nous apportez sur les processus de décision et en particulier sur les aspects budgétaires au sein du système des Nations Unies. J'ai noté aussi une demande d'intervention du Brésil, la délégation du Brésil

M. G. CÂMARA (Brésil) [interprétation de l'anglais]: Merci, Monsieur le Président. S'agissant de la possibilité d'obtenir ces fonds supplémentaires comme l'a dit M. le Directeur, hier le Brésil l'a mentionné, le Nigeria aujourd'hui, que l'adoption d'un programme qui définit le Programme SPIDER comme un programme de gestion des catastrophes peut répondre aux besoins des pays en développement, mais peut également préciser quels sont les objectifs du Programme en vue du financement.

Pour ce qui est du document préparé par le Sous-Comité scientifique et technique, il ne reflète pas selon nous ce besoin qu'a le Programme de toucher un public plus large, pas uniquement les membres du COPUOS, mais les Nations Unies dans leur entièreté. Si nous voulons bénéficier d'un Programme SPIDER pleinement financé, il faut que l'on revoie le rapport du Comité sans influencer son esprit et expliquer exactement ce que l'on entend par catastrophes, et je pense que cela suscitera davantage de soutien, des contributions des différents pays.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. Câmara pour votre contribution à ce débat. Je m'aperçois que l'heure tourne vite. Je crois que nous avons eu un certain nombre d'interventions qui d'une part plaident en faveur d'une avancée la plus forte possible, un soutien le plus fort possible à cette initiative SPIDER et aux efforts que fait le Directeur du Bureau des affaires spatiales pour obtenir les financements complémentaires dont il a besoin pour exécuter le programme de travail. Comme vous le savez, c'est à nous États membres qu'il convient *in fine* de prendre la décision, en particulier à la Quatrième Commission en termes de programme et à la Cinquième Commission en termes de budget. Donc, que chacun fasse le nécessaire pour que ceci se traduise par des décisions positives.

Il nous reste maintenant à conclure sur l'examen de ce document révisé, *non-paper*. Ce que j'ai retenu de la discussion c'est que ce document peut vous convenir mais qu'il convient de rajouter peut-être un tout petit paragraphe qui indique que,

au cas où évidemment malheureux et qui j'espère ne se produira pas, les financements complémentaires en particulier pour les trois postes n'étaient pas obtenus, le Directeur du Bureau des affaires spatiales sera amené lors de la réunion du Sous-Comité scientifique et technique à présenter les conséquences de ce non financement, et éventuellement une reconfiguration du plan de travail pour en tenir compte.

Une version révisée de ce document va être préparée par le Secrétariat qui inclut ce petit paragraphe supplémentaire et qui prend en compte aussi la remarque de l'Algérie sur la nécessité de mieux mettre en évidence la référence aux réseaux de bureaux de support au niveau régional, qui est relativement facile à prendre en compte en coupant en deux le paragraphe 12, pratiquement.

Adoption du Rapport du Comité à l'Assemblée générale (point 14 de l'ordre du jour) (suite)

Document A/AC.105/L.269/Add.1

Chapitre D. Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session

Le PRÉSIDENT: Mesdames et Messieurs les représentants, le Secrétariat vient de m'informer que nous avons la possibilité de poursuivre nos travaux pendant une quinzaine de minutes, donc ce que je vous propose c'est que nous mettions à profit ces 15 minutes supplémentaires pour examiner la suite du projet de rapport, donc le document L.269 Addendum 1, que je vous suggère d'essayer et nous essaierons d'approuver tout ce que nous pouvons approuver au cours des 15 minutes précédentes afin d'avancer le travail sur l'approbation du Rapport.

Document L.269/Add.1. Projet de Rapport. Nous sommes dans le chapitre D, Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-sixième session.

Paragraphe 1

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 1. Y a-t-il des remarques sur le paragraphe 1. J'ai pris la précaution de vérifier auprès de l'Ambassadeur Raimundo González qui, je crois, viens de nous quitter, qu'il n'avait pas de remarques sur le Rapport du Sous-Comité juridique et donc nous n'avons pas de risques d'approuver un texte qui puisse poser un problème par rapport au Président du Sous-Comité juridique.

Paragraphe 1. Pas de remarques. *Le paragraphe 1 est approuvé.*

Paragraphe 2

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 2. Je pense que nous pouvons l'approuver aussi. *Le paragraphe 2 est approuvé.*

Paragraphe 3

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 3. *Le paragraphe 3 est approuvé.* Je pense qu'il n'y a pas de problème.

Paragraphe 4

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 4 maintenant. Y a-t-il des commentaires? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 4 est approuvé.*

Paragraphe 5

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 5. Pas de commentaires sur le paragraphe 5? *Le paragraphe 5 est approuvé.*

Paragraphe 6

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 6. Je ne vois pas de commentaires. *Le paragraphe 6 est approuvé.*

Paragraphe 7

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 7. Je ne vois pas de commentaires. *Le paragraphe 7 est approuvé.*

Paragraphe 8

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 8. Je ne vois pas de commentaires sur le paragraphe 8. *Le paragraphe 8 est approuvé.*

Paragraphe 9

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 9. Je ne vois pas de commentaires. *Le paragraphe 9 est approuvé.*

Paragraphe 10

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 10. Je ne vois pas de commentaires sur le paragraphe 10. *Le paragraphe 10 est approuvé.*

Paragraphe 11

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 11. Je ne vois pas de commentaires sur le paragraphe 11. *Le paragraphe 11 est approuvé.*

Paragraphe 12

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 12. Je donne la parole au distingué représentant de la Chine.

M. W. ZHANG (Chine) *[interprétation du chinois]*: Merci, Monsieur le Président. Concernant le paragraphe 12, si je réfléchis au débat qui a eu lieu, j'ai l'impression que l'élaboration d'une convention globale repose sur deux aspects. Au paragraphe 12, seul l'un de ces aspects est présenté, en l'occurrence la commercialisation et l'implication du secteur privé. Je rappellerai également que certaines délégations ont dit qu'afin d'éviter la militarisation de l'espace, il fallait

également envisager l'élaboration d'une nouvelle convention globale pour traiter de ce deuxième aspect justement. Je n'ai pas encore de libellé spécifique à vous proposer mais j'estime que ces deux aspects devraient être reflétés ici. Merci.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Zhang pour la délégation de la Chine. La délégation de Cuba.

M. D. CODORNIU-PUJALS (Cuba) *[interprétation de l'espagnol]*: Très brièvement, nous nous associons à la délégation de la Chine et nous souhaitons que les deux aspects qui ont été mentionnés soient dûment reflétés, ce qui correspond également aux discussions que nous avons eues avec d'autres délégations. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué représentant de Cuba et je vais demander au Secrétariat de voir quelle formulation appropriée pourrait être introduite dans le paragraphe 12. Dès que ce travail aura été fait nous reviendrons sur le paragraphe 12. Nous n'approuvons pas le paragraphe 12 pour l'instant, nous le mettons de côté et nous reviendrons dessus.

Paragraphe 13

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 13. Je pense qu'il n'y a pas de problème avec le paragraphe 13. Je vous propose de l'approuver. *Le paragraphe 13 est approuvé.*

Paragraphe 14

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 14. Le paragraphe 14 ne soulève pas de questions. *Le paragraphe 14 est approuvé.*

Paragraphe 15

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 15. Je ne vois pas de commentaires sur le paragraphe 15. *Le paragraphe 15 est approuvé.*

Paragraphe 16

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 16. Pas de questions ou de commentaires sur le paragraphe 16. *Le paragraphe 16 est approuvé.*

Paragraphe 17

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 17. Y a-t-il des questions ou des commentaires sur le paragraphe 17? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 17 est approuvé.*

Paragraphe 18

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 18. Y a-t-il des questions ou des commentaires sur le paragraphe 18? Je n'en vois pas. *Le paragraphe 18 est approuvé.*

Paragraphe 19

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 19. La délégation du Canada.

Mme A.-M. LAN PHAN (Canada): Merci, Monsieur le Président. C'est juste pour indiquer que dans la version française, il faudrait utiliser l'expression "Le point de vue a été exprimé" tel que indiqué dans la version anglaise.

Le PRÉSIDENT: Oui, je remercie la délégation du Canada pour son intervention. Comme c'est un problème qui apparaît dans de nombreux paragraphes et qui n'affecte en fait que la version française, je vais demander au Secrétariat de bien vérifier partout qu'il y ait bien correspondance entre l'expression utilisée en anglais et l'expression utilisée en français, qui est "Le point de vue a été exprimée que".

Moyennant cette correction dans la version française, le paragraphe 19 peut-il être approuvé? Je crois que c'est le cas. *Le paragraphe 19 est approuvé* avec cette correction dans la version française.

Paragraphe 20

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 20. La délégation de l'Espagne.

M. A. ORTIZ-GARCÍA (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci, Monsieur le Président. Excusez-moi, vous n'avez pas vu ma pancarte, mais je voulais prendre la parole sur le 19 et non pas sur le 20.

Dans la version espagnole, il est dit que "L'utilisation de l'orbite géostationnaire qui était une ressource naturelle limitée, elle devrait être, etc." Nous ne voyons pas pourquoi en espagnol l'on dit "qui était une ressource naturelle limitée". Pourquoi au passé? Pourquoi ne pas dire au présent? Dans la version espagnole, je souhaiterais que le Secrétariat me donne une explication et s'il y a une erreur je demanderai à ce que l'on remplace l'orbite géostationnaire "était" par "étant" comme c'est le cas en français.

Le PRÉSIDENT: Le Secrétariat m'indique qu'en fait c'est lié au fait qu'on rencontre des points de vue qui ont été exprimés au cours des jours précédents. Mais comme ma connaissance de la grammaire espagnole est quand même un peu limitée, je vais demander à M. Camacho de compléter ma réponse.

M. S. CAMACHO (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci, Monsieur le Président. Ce n'est pas un problème. Le département du Secrétariat qui se charge du Rapport a la même impression. Pourquoi est-ce qu'on ne peut pas mettre cela au présent? Mais

d'après la règle grammaticale, il faut utiliser le discours indirect, donc c'est un type de rédaction utilisé conformément aux normes des Nations Unies en la matière.

Le PRÉSIDENT: La délégation de l'Espagne.

M. A. ORTIZ-GARCÍA (Espagne) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci, Monsieur le Président, merci, M. Camacho. Je ne veux en aucun cas allonger nos débats. Je tiens simplement à vous présenter une solution très simple et supprimer le "qui était", donc dire éventuellement, si cela vous convient et si cela convient bien entendu à tous mes collègues hispanophones qui ont autant de droits que moi de corriger la version espagnole, puisque la langue appartient à plus de 20 pays et c'est leur langue comme c'est la mienne, c'est la langue de leur pays comme c'est la langue de l'Espagne. Donc, on pourrait éventuellement dire:

"L'orbite géostationnaire, ressource naturelle limitée,"

et l'on évite le passé, et là tout est clair.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Merci M. l'Ambassadeur pour votre suggestion mais je constate que notre distingué collègue représentant de la Colombie va nous apporter quelque éclairage supplémentaire. Le représentant de la Colombie.

M. C. AREVALO-YEPES (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci, Monsieur le Président. Ce serait difficile, parce que mon préopinant maîtrise un excellent espagnol. Je suis d'accord avec lui et j'aime beaucoup la version française puisqu'en français on dit:

"Il a été dit que l'orbite géostationnaire étant une ressource naturelle limitée"

C'est beaucoup plus clair, puisque cela évite autant le présent que le passé. Cependant, la solution proposée par l'Ambassadeur de l'Espagne est la plus appropriée. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre distingué collègue représentant de la Colombie. J'avais noté une demande de l'Équateur.

M. B. MOREJÓN-ALMEIDA (Équateur) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le Président, je pense qu'il n'y a déjà plus de problème puisque l'Ambassadeur de l'Espagne m'a ôté les mots de la bouche et ça a été encore redit par l'Ambassadeur de la Colombie, donc oui, c'est la façon la plus logique évidente dans la langue espagnole de résoudre ce problème. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je pense que nous avons réglé la question du terme utilisé en espagnol, sur la

base de la suggestion de notre distingué collègue l'Ambassadeur représentant de l'Espagne dans l'article 19.

Je vois une demande d'intervention de la délégation de la Grèce qui sera la dernière parce qu'il est 13 heures 15 et nous devons arrêter. M. Cassapoglou.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Merci, Monsieur le Président. D'abord, en tant que membre de plein droit de la francophonie, la Grèce évoque de nouveau ce problème. Il y a trois ou quatre ans que j'ai évoqué le même problème et on m'avait dit qu'il fallait s'exprimer au passé composé. En lisant maintenant le paragraphe 20 du

Rapport, "Quelques délégations ont été d'avis que l'orbite géostationnaire était une ressource", c'est-à-dire c'est dans le passé très lointain. Voilà et à ceci je m'associe avec le collègue hispanophone. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Cassapoglou. Simplement nous n'étions pas encore au paragraphe 20. Nous sommes obligés d'arrêter là et nous reprendrons avec le paragraphe 20 à 15 heures et avec l'ambition de terminer l'examen du Rapport. Je vous rappelle que nous reprenons à 15 heures précises l'examen du Rapport.

La séance est levée à 13 h 17.